

Gestion des matières résiduelles

Bilan 2024



Table des matières

Introduction	3
Aides financières	3
Information, sensibilisation et éducation	3
Programme « Pour une ERE solidaire » 2023-2024	4
Programme « Pour une ERE secondaire » 2023-2024	4
Patrouille EURÊKO !	5
Service à la clientèle	5
Matières résiduelles générées	6
Recyclage 2018-2024	6
Résidus ultimes 2018-2024	9
Matières organiques 2020-2024	12
Écocentres	13
Collecte des encombrants	15
Vidange des installations septiques	17
États financiers de la GMR	18
Autres actions réalisées	18

Table des tableaux

Tableau 1 : Nombre de visites dans les écocentres 2024	13
Tableau 2 : Matières récoltées dans les écocentres et lors des collectes spéciales*	14
Tableau 3 : Nombre d'installations septiques vidangées en 2024	17

Table des graphiques

Graphique 1 : Nature des requêtes reçues	5
Graphique 2 : Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage	6
Graphique 3 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage	7
Graphique 4 : Quantité de matières recyclables valorisées sur les matières générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay	8
Graphique 5 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (ordures ménagères)	9
Graphique 6 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (conteneurs)	10
Graphique 7 : kg/habitant de matières envoyées à l'élimination	11
Graphique 8 : Total des matières envoyées à l'élimination	11
Graphique 9 : Quantité de matières organiques envoyées à la plateforme de compostage	12
Graphique 10 : Évolution du nombre d'items ramassés, de portes collectées et d'heures de collecte dans les 13 municipalités	15
Graphique 11 : Quantité des résidus domestiques dangereux collectés et traités lors des collectes spéciales de 2024	16

Équipe de travail

Rédaction



M^{me} Gabrielle Doré, chargée de projet en environnement



M^{me} Marie-Anne Bergeron, chargée de projet en environnement

Révision



M^{me} Fanny Gilbert, directrice – Gestion des services municipaux et des infrastructures

Introduction

Afin d'atteindre les objectifs de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030, l'équipe de l'environnement de la MRC du Fjord-du-Saguenay a réalisé en 2024 plusieurs actions d'aide financière, de sensibilisation, d'accompagnement et de formation, en plus d'effectuer la gestion et l'amélioration continue des services offerts à la population, soit : le service à la clientèle, la collecte des matières résiduelles, la vidange des installations septiques et l'optimisation du réseau des écocentres. La MRC a également un devoir d'exemplarité par rapport aux municipalités et aux citoyens, c'est pourquoi elle est certifiée performance + dans le programme ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC, une attestation qui exprime un engagement et une mise en œuvre continue d'actions pour améliorer la gestion des matières résiduelles et sensibiliser les employés.

Aides financières

Deux programmes d'aide financière sont accessibles, afin de favoriser la diminution des résidus ultimes sur le territoire de la MRC. L'année 2024 est la sixième année complète du programme et depuis, l'aide financière pour les couches lavables a été étendue aux produits hygiéniques féminins et aux produits d'incontinence durables. Cette année, on compte 13 demandes de moins que l'an passé et ce sont toujours les produits d'hygiène féminins qui sont les plus populaires.

-  Produits d'hygiène durables : 57 aides financières pour un total de 5 722,75 \$ accordé :
 - Produits d'hygiène féminins : 47 aides financières ;
 - Couches lavables neuves : 4 aides financières ;
 - Couches lavables usagées : 6 aides financières.

-  Composteur domestique : 5 aides financières pour un total de 261,41 \$ accordé.

Seulement cinq demandes d'aides financières ont été déposées pour l'achat de composteur domestique. La facilité d'utilisation du bac brun, pour la collecte des matières organiques, ainsi que la distribution gratuite du compost aux citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay, une fois par année, pourrait expliquer la baisse de popularité de l'achat de composteur domestique. La pertinence de cette aide financière sera revue en 2025.

Information, sensibilisation et éducation

Plan de communication et sensibilisation

En 2024, le plan de communication concernant la gestion des matières résiduelles adressé aux citoyens a été mis à jour et bonifié, en collaboration avec le Service des communications. La production de publications Facebook, de publicités dans les journaux municipaux et d'encarts postaux ont favorisé la circulation de l'information et ont sensibilisé les citoyens aux différents enjeux ; ce qui est essentiel pour améliorer la performance globale en gestion des matières résiduelles (GMR) de la MRC du Fjord-du-Saguenay et la préservation d'un milieu de vie sain et respectueux de l'environnement.

Une publication par semaine a été publiée sur la page Facebook de la MRC et a été envoyée pour partage à toutes les municipalités du territoire concernant la sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR, ainsi que les avis sur les services aux citoyens ; comme la collecte des encombrants, la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), la distribution du compost, la vidange des installations septiques et le calendrier de collectes. Également, des encarts postaux ont été envoyés à tous les citoyens, lors de l'ouverture du dernier écocentre à être optimisé, pour indiquer

les matières acceptées, refusées ainsi que les consignes de tri des matières. Finalement, des visuels ont été publiés dans plusieurs journaux municipaux concernant la bonne GMR.

Les rencontres du comité régional de GMR incluant Ville de Saguenay et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont permis de créer une campagne régionale de sensibilisation en GMR, qui a été officiellement lancée à l'automne 2024. Ces efforts de concertation permettent d'avoir un impact plus large sur les citoyens de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui peuvent fréquenter plusieurs municipalités. Ce sont les enjeux et les thématiques communs qui ont été ou seront abordés, tel le bac brun, les RDD, le réemploi, le gaspillage alimentaire, les écocentres, le bac bleu, etc. Les activités qui ont été réalisées en 2024 sont : le lancement de vidéos publicitaires pour encourager les gens au tri à la source (télévision, plateforme de visionnement en ligne, cinéma), l'organisation d'une journée porte ouverte au LET, la présentation de deux conférences sur le tri à la source (Ville de Saguenay et Lac-Saint-Jean), l'affichage sur les autobus et le publireportage dans les journaux municipaux, communiqué de presse et entrevues à la radio.

Programme « Pour une ERE solidaire » 2023-2024



« Pour une ERE solidaire » est un programme d'éducation, de sensibilisation et d'information touchant l'environnement dans les écoles primaires, réalisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD).

Pour l'année scolaire automne 2023 et printemps 2024, 2 619 élèves de la MRC du Fjord-du-Saguenay, répartis dans 8 écoles, ont été sensibilisés. Trois volets sont offerts : les ateliers en présentiel ERE solidaire adaptés au niveau scolaire (35 classes / 687 élèves), un volet accompagnement si désiré pour l'implantation du compostage (écoles La Source et Jean-Fortin de Saint-Honoré), le support du comité vert ou l'organisation de corvée de nettoyage (115 élèves) et finalement le volet action Solid'ERE par la sensibilisation autonome offerte sous forme de « padlet » (1 817 élèves).

Programme « Pour une ERE secondaire » 2023-2024

« Pour une ERE secondaire » est un programme de sensibilisation et d'information sur l'environnement, qui s'adresse aux élèves de niveau secondaire. Il met l'accent sur la relation entre notre environnement et nous, ainsi que sur les actions concrètes pouvant être entreprises à petite et grande échelle par les jeunes. Il est composé de deux volets, soit le volet atelier pédagogique en classe et un volet pour aller plus loin sous forme de padlet, suite à la visite.



Étant donné qu'il n'y a qu'une seule école secondaire sur le territoire de la MRC et qu'une grande partie des élèves fréquentent les écoles de Ville de Saguenay, les élèves rejoints proviennent des deux territoires. Pour l'année scolaire automne 2023 et printemps 2024, 549 élèves ont reçu un atelier en classe (21 classes / 4 écoles).

Patrouille EURÉKO !

La Patrouille EURÉKO ! a pour but de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale dans leur quotidien par des gestes simples sur le territoire des municipalités de la MRC, mais aussi sur les territoires non organisés (TNO). Un total de 1 783 citoyens, dont 1 345 dans les municipalités et 438 sur les TNO, ont été rencontrés lors de cette campagne portant sur la gestion des matières résiduelles, la hiérarchie des 3RV, les dépotoirs illégaux ainsi que l'économie d'eau et d'énergie. Les stratégies de sensibilisation furent des kiosques thématiques lors d'événements, des visites dans les camps de jour, du porte-à-porte, du maraudage, des kiosques et des barrages routiers.



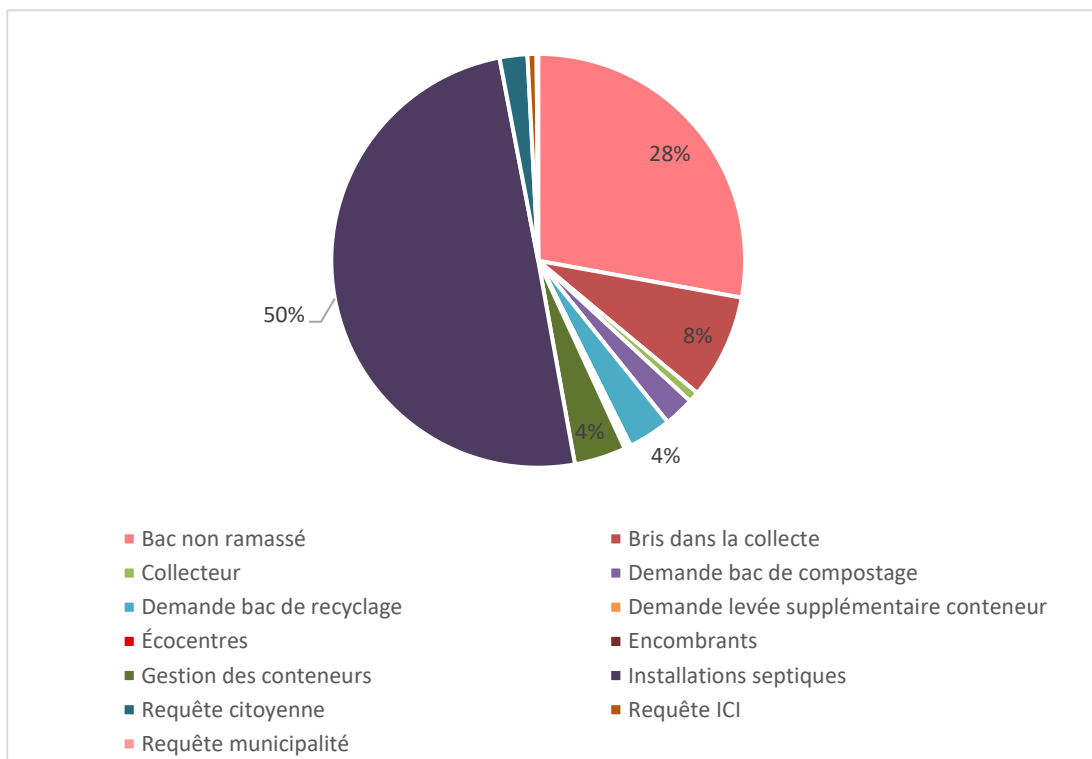
Service à la clientèle

La MRC possède un système de suivi des requêtes citoyennes lui permettant d'enregistrer les demandes reçues en lien avec la gestion des matières résiduelles.

En 2024, 1 565 requêtes et plaintes ont été traitées, en provenance des 13 municipalités et des 3 TNO, comparativement à 1 634 pour 2023 et 1 127 pour 2022.

Les requêtes concernant les installations septiques représentent 50 % du total reçu et les bacs non ramassés représentent un peu plus du quart (28 %).

Graphique 1 : Nature des requêtes reçues

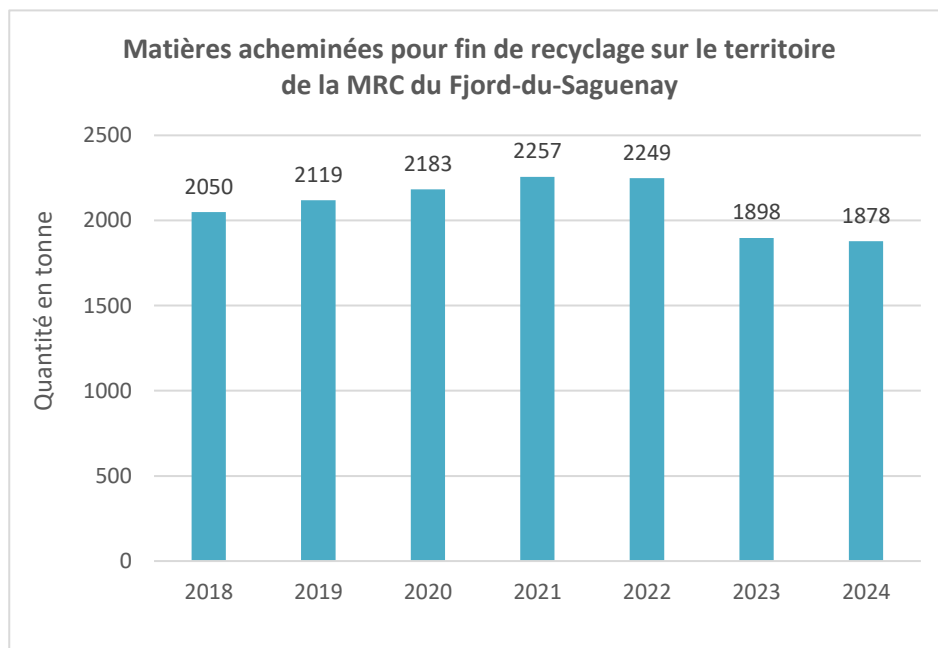


Matières résiduelles générées

Recyclage 2018-2024

La quantité de matières acheminée pour le recyclage en 2024 est très similaire à celle de 2023. Ce sont 20 tonnes de matières recyclables de moins qu'en 2023 qui ont été collectées, soit une **diminution de 1 %** pour le secteur résidentiel et le secteur ICI (graphique 2). Les données des deux dernières années contrastent avec la tendance croissante observée entre 2018 et 2021. La diminution de matières acheminée durant ces deux dernières années pourrait être expliquée par l'arrêt de l'impression de certains journaux régionaux qui ne se retrouvent plus dans le bac de recyclage et la conversion des emballages d'aliments en verre ou métal pour des emballages en plastique plus légers. Une baisse de participation des citoyens pourrait aussi avoir un impact sur la quantité totale.

Graphique 2 : Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage

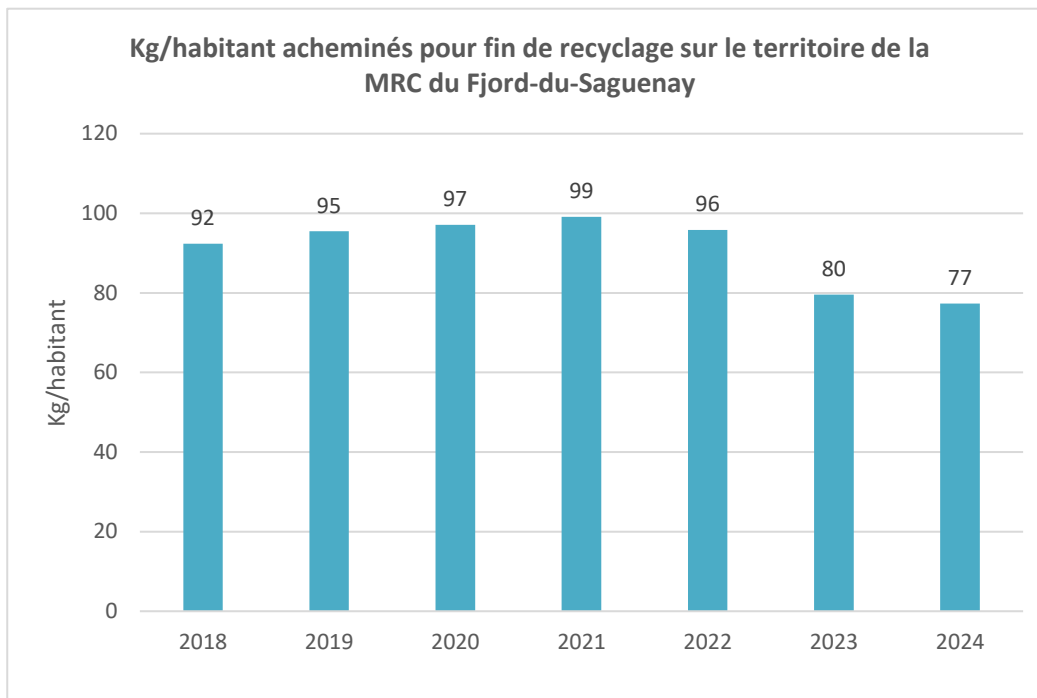


Voici les principales mesures mises en place pour améliorer le taux d'acheminement :

- Information et sensibilisation des citoyens sur le tri du recyclage par des publications Facebook et des publicités dans les journaux municipaux ;
- Collecte au porte-à-porte, lorsqu'accessible pour les camions ;
- Pour les citoyens, possibilité d'obtenir jusqu'à 3 bacs de recyclage par adresse si surplus de matières ;
- Pour les ICI, possibilité d'obtenir jusqu'à 6 bacs de recyclage avant de devoir utiliser un conteneur ;
- Présence de parcs à bacs de recyclage pour certains secteurs de villégiature ;
- 214 conteneurs de recyclage pour les ICI, les services municipaux et les secteurs de villégiature avec une tarification préférentielle ;
- Collecte des déchets résidentiels toutes les deux semaines.

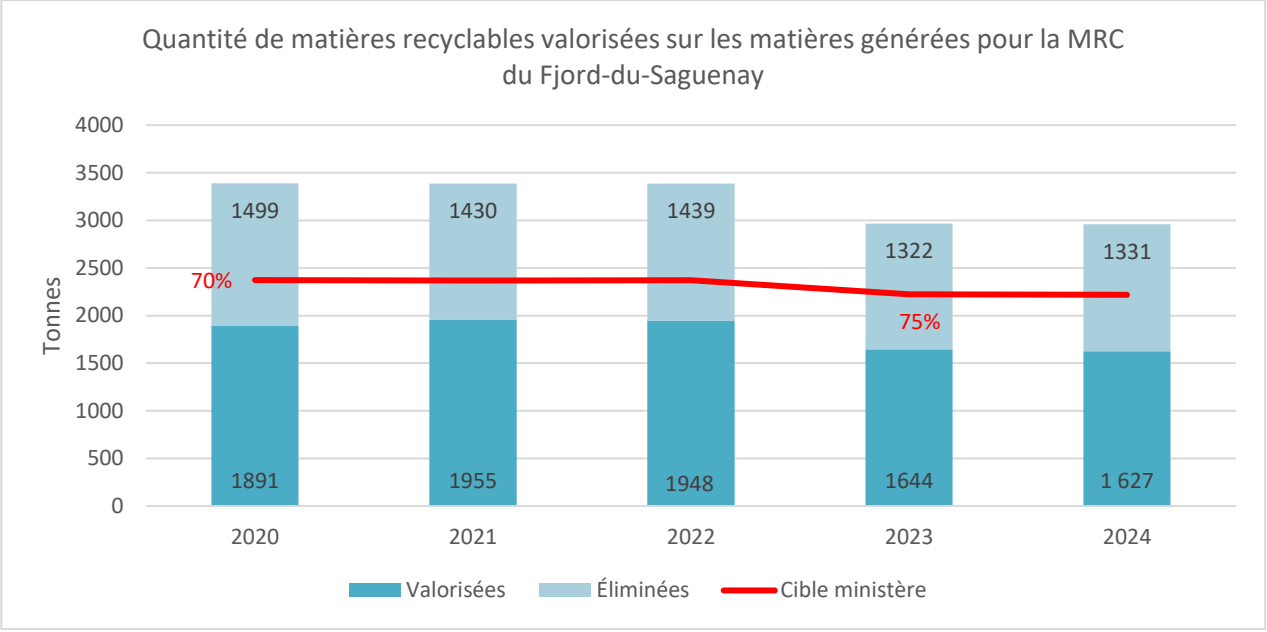
La MRC du Fjord-du-Saguenay a vu sa population augmenter de 422 personnes en 2024 (soit 2 %), mais on observe tout de même une diminution de 3 kg/habitant de matières acheminées au recyclage, soit une **baisse de 4 %** par rapport à 2023. Entre 2018 et 2021, le nombre de kg/habitant de matières recyclables avait augmenté de 7 % sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et est en diminution depuis 2022 (graphique 3).

Graphique 3 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage



La cible de 75 % de valorisation des matières recyclables visée dans le PGMR 2023-2030 n'a pas été atteinte pour 2024, soit **55 %**, et ne l'a pas été non plus dans le passé (graphique 4). Le taux de rejet du centre de tri est de 18,9 % en 2024, en comparaison avec 19 % pour 2023. Une amélioration de la performance devrait être perceptible dans le prochain bilan, puisqu'un nouveau centre de tri a été inauguré à Saguenay en 2025 et la modernisation de la collecte sélective a officiellement débutée. Les efforts de sensibilisation doivent tout de même continuer pour essayer d'acheminer davantage de matières pour recyclage.

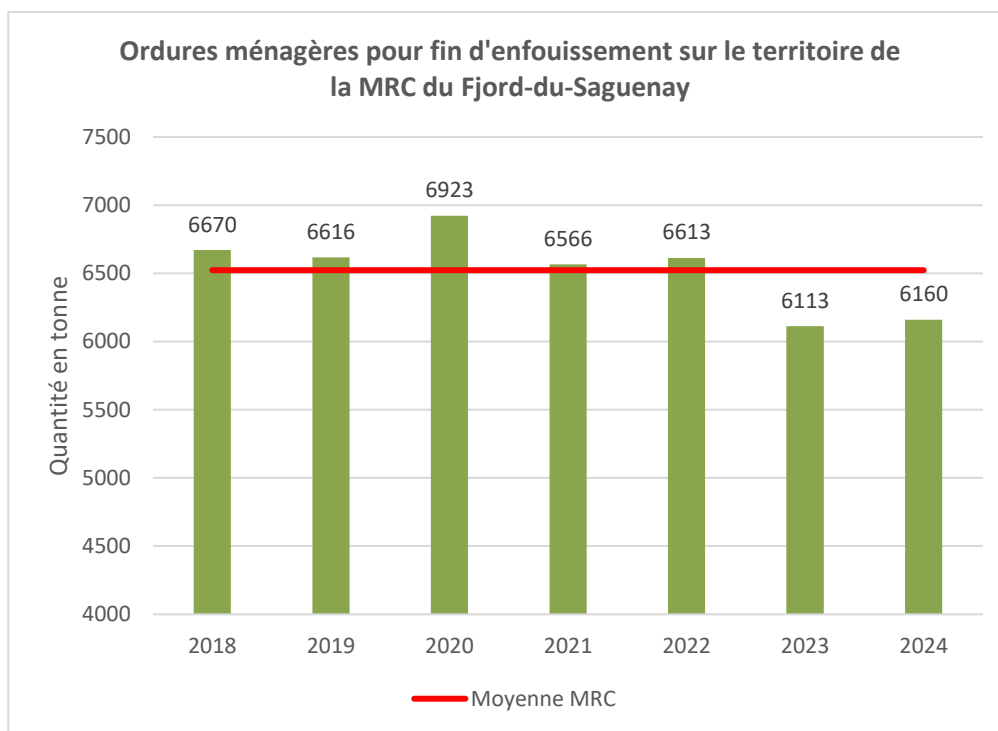
Graphique 4 : Quantité de matières recyclables valorisées sur les matières générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay



Résidus ultimes 2018-2024

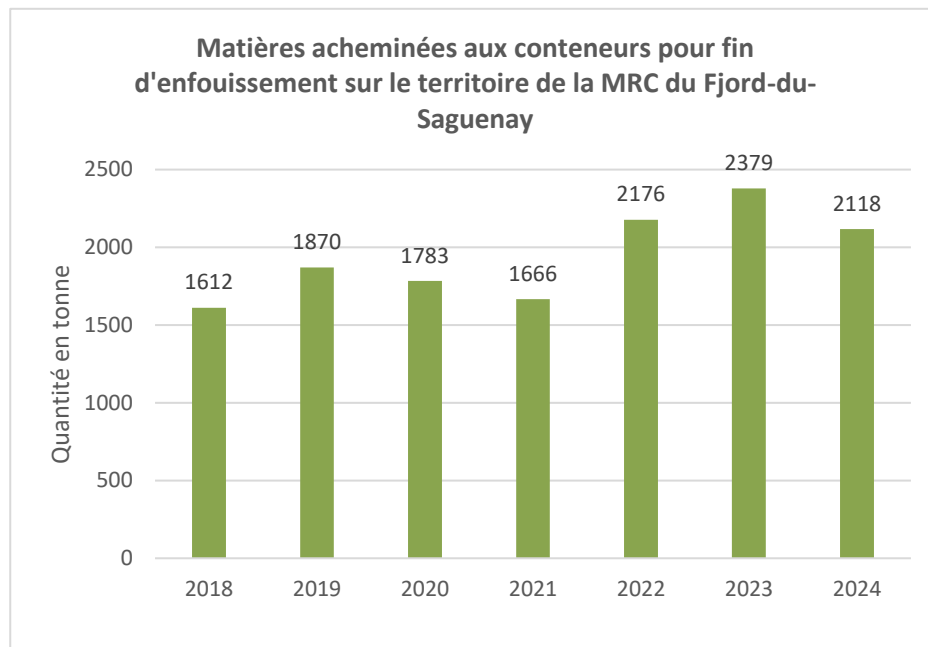
En 2024, la quantité d'ordures ménagères collectée est très similaire à celle de 2023, avec une **augmentation de 1%** (graphique 5). Entre 2018 et 2021, une légère diminution de la quantité d'ordures ménagères avait été observée, excluant l'année 2020 qui a été affectée par le début de la pandémie, mais c'est en 2023 que la baisse avait été la plus forte, soit 8 % de moins qu'en 2022. Il est possible que la diminution de la quantité d'ordures ménagères des 2 dernières années reflète l'utilisation accrue des écocentres depuis leur optimisation en 2023. En 2024, c'est donc 254 kg/habitant d'ordures ménagères générées pour la MRC, alors que la cible du PGMR est de 220 kg/habitant.

Graphique 5 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (ordures ménagères)



La quantité de résidus ultimes des ICI et des secteurs de villégiature collectés aux conteneurs est marquée par la première diminution observée depuis 2018, à l'exception des années 2020 et 2021, dont la pandémie a pu affecter les activités. Il s'agit **d'une diminution de 11 %** par rapport à 2023 de la quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (graphique 6). Cette diminution pourrait également être causée par l'augmentation de l'utilisation des écocentres par les secteurs de villégiature ainsi que les ICI qui se présentent comme de simples citoyens.

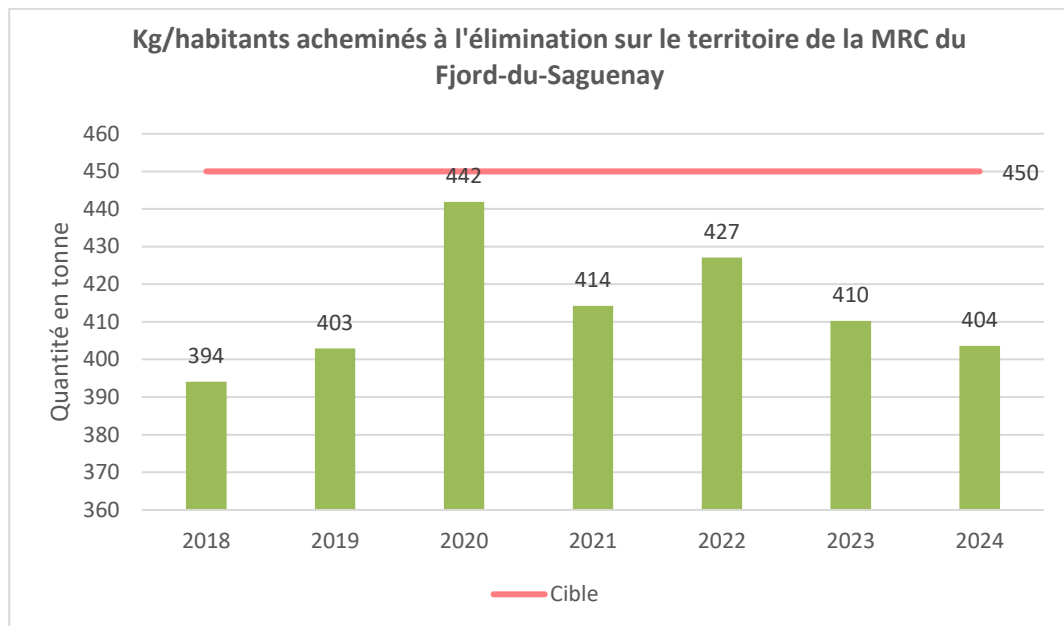
Graphique 6 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (conteneurs)



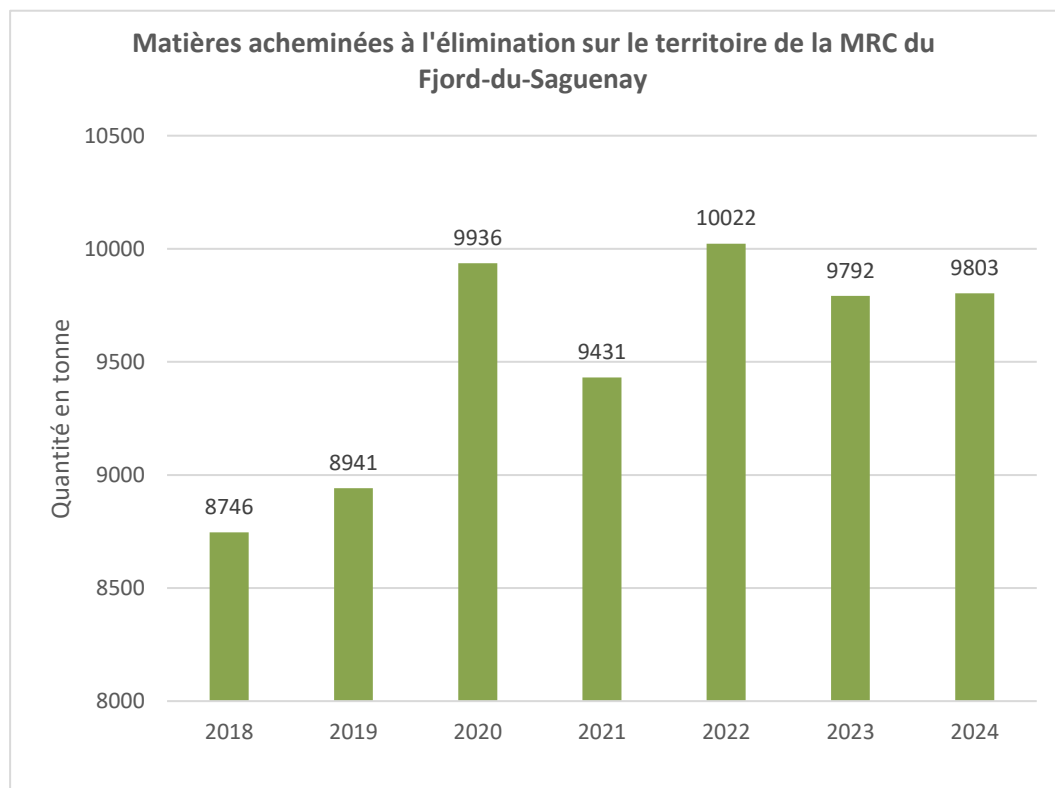
La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise un taux inférieur à 525 kg/habitant de matières éliminées, alors que le PGMR 2023-2030 vise plutôt un maximum de 450 kg/habitant, ce qui inclut tout type de matières enfouies sans exception (déchets, résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), boues d'installations septiques et d'étangs aérés, etc.). En 2024, c'est un taux de 404 kg/habitant de matières qui ont été acheminées à l'enfouissement (graphique 7), ce qui se situe sous la barre des 450 kg/habitant et représente une **diminution de 1 %** par rapport à 2023. Quant à la quantité totale de matières enfouies, elle est pratiquement la même que celle de 2023, avec **moins de 1 % d'écart**, soit 11 tonnes de plus (graphique 8). La diminution de la quantité de matières acheminées à l'élimination provenant des conteneurs (ICI et secteurs de villégiature) semble avoir compensé l'augmentation du nombre de citoyens.

En 2024, seulement le dégrilleur de la Municipalité de Saint-Fulgence a traité 25 m³ de boues, aucun étang aéré dans les autres municipalités n'a été vidangé. La vidange des boues des installations septiques a, quant à elle, généré environ 12 158 tonnes métriques qui ont été valorisées dans les champs de la région. Les quantités ne seront donc pas incluses dans les calculs pour les matières éliminées.

Graphique 7 : Kg/habitants de matières envoyées à l'élimination



Graphique 8 : Total des matières envoyées à l'élimination

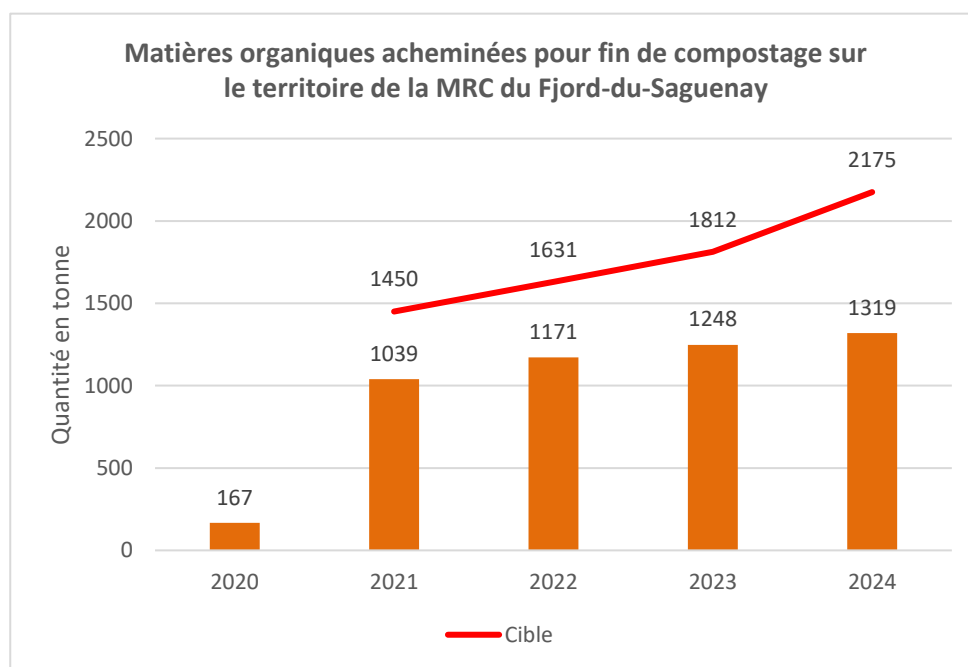


Matières organiques 2020-2024

La collecte des matières organiques est offerte depuis l'automne 2020 pour le secteur résidentiel (urbain et villégiature) ainsi que le secteur des ICI. Pour 2024, la cible établie à 2 175 tonnes n'a pas été atteinte. Ce sont 1 319 tonnes qui ont été collectées, ce qui représente **61 % de la cible atteinte** (graphique 9), contrairement à 69 % en 2023. La quantité totale de matières organiques récoltées a tout de même **augmenté de 6 %**, mais cela n'a pas été suffisant pour atteindre la cible.

La campagne de publicité « Mon bac brun » et des publications sur la page Facebook de la MRC ayant comme objectif d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens, amorcée en 2020 s'est poursuivie en 2024, notamment avec des publications sur Facebook et des trucs et astuces ainsi que des vidéos sur le site Internet. Les efforts se poursuivront dans les prochaines années pour susciter l'intérêt et la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, pour atteindre les cibles fixées. Également, du service conseil a été offert à quelques entreprises et événements comme le Village-Vacances Petit-Saguenay, La Cabane à glaces de L'Anse-Saint-Jean et la Fête de l'amour organisée par les Chevaliers de Colomb de Saint-David-de-Falardeau et continuera de l'être au cours des prochaines années pour faciliter l'implantation du bac brun.

Graphique 9 : Quantité de matières organiques envoyées à la plateforme de compostage



En 2024, la troisième distribution du compost a eu lieu du jeudi 23 mai au dimanche 26 mai. C'est 478 tonnes de compost qui ont été distribuées dans les treize municipalités de la MRC, soit 176 tonnes de plus qu'en 2023. La distribution a été organisée dans le cadre de la campagne régionale avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ainsi que la Ville de Saguenay. L'engouement des citoyens pour cette activité a été tout aussi fort que les dernières années et pourrait augmenter leur participation à la collecte.

Écocentres

L'année 2024 marque la première année complète d'exploitation des écocentres par la MRC, à la suite de la reprise de cette compétence en 2023. Rappelons qu'en 2023, les écocentres de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean, de Saint-Félix-d'Otis et de Saint-David-de-Falardeau ont été réaménagés pour optimiser la valorisation des matières et qu'un nouvel écocentre a été construit à Saint-Fulgence. En octobre 2024, Saint-Honoré a ouvert les portes de son nouvel écocentre, beaucoup plus grand, afin de répondre aux besoins croissants de sa population. Pour les mêmes raisons, en 2025, un nouvel écocentre, opéré par la municipalité, sera construit à Saint-Ambroise. Ces travaux, qu'ils soient complétés ou à venir, visent à améliorer les services offerts aux citoyens dans le but de les accompagner dans une gestion responsable de leurs matières résiduelles, en mettant l'accent sur leur valorisation et en réduisant la quantité de matières destinées à l'enfouissement.

L'entente de services avec RSI Environnement a été reconduite en 2024, pour offrir le service d'écocentre aux municipalités de Saint-Ambroise, de Bégin et de Saint-Charles-de-Bourget. Par ailleurs, l'entente permettant aux citoyens de la MRC d'utiliser les écocentres de la Ville de Saguenay demeure en vigueur.

Les écocentres de Saint-Honoré et de Saint-Félix-d'Otis accueillent davantage de matières et possèdent un centre de réemploi, desservant chaque rive du territoire.

L'opération des sites est effectuée par les employés municipaux qui prennent en charge l'accueil, l'accompagnement des citoyens, les demandes de collectes des matières et l'entretien du site. Pour sa part, la MRC gère les contrats de valorisation des matières, la collecte de certaines matières, le suivi de la performance, les matières sous la responsabilité élargie des producteurs, la recherche de débouchés et la formation des employés. La location de conteneurs, le transport et la valorisation des matières des écocentres sont assurés par deux contrats, soit un par rive. En 2024, une nouvelle ressource a été engagée à la MRC pour assurer une saine gestion des écocentres.

Pour assurer un suivi adéquat des opérations, les employés comptabilisent les visites en inscrivant la municipalité de provenance des citoyens ainsi que le type de matière récupérée grâce à une application spécialement conçue pour la MRC. L'achalandage, pour cette première année complète d'opérations, a dépassé les attentes. En effet, le nombre de visites a excédé celui des résidents de la MRC. Le tableau suivant présente les visites par site :

Tableau 1 : Nombre de visites dans les écocentres 2024

Écocentre	Nombre de visites
L'Anse-Saint-Jean	1 889
Petit-Saguenay	792
Saint-Ambroise	2 923
Saint-David-de-Falardeau	5 985
Saint-Félix-d'Otis	4 665
Saint-Fulgence	4 530
Saint-Honoré	9 649
Total	30 433

Le tableau suivant compare les quantités qui ont été collectées pour les années antérieures et 2024.

*Tableau 2 : Matières récoltées dans les écocentres et lors des collectes spéciales**

Matières	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits électroniques (tonnes)	32,8	54,9	21	31	20	30	30	35
Résidus ultimes (tonnes)	-	-	-	286	-	673	616	630
Bardeau d'asphalte (tonnes)	-	-	-	87	111	110	91	178
Bois propre (tonnes)	-	-	-	-	-	-	52	223
CRD mixtes (tonnes)	1 721	1 997	1334	1370	1443	1341	1523	1389
Métaux (tonnes)	336	293	222	345	343	368	396	577
Résidus verts (tonnes)	-	-	-	-	-	-	107	511
Pneus (unités)	6 175	3 196	5179	5886	7415	5714	5328	13 742
Peinture (kg)	9 804	11 002	13 324	3 356	13 739	13 074	9649	15 817
Huiles usées (kg)	7 450	6 502	4 400	839	9 600	800	6260	16 921
Organiques (kg)	-	-	-	-	-	-	4276	3 354
Fluorescents 4' (boîte)	-	-	-	2	16	305	-	-
Fluorescents 8' (boîte)	-	-	-	4	17	66	-	-
Fluorescents et ampoules fluocompactes (kg)	-	-	-	-	-	-	201	-
Appareils réfrigérants (unité)	-	-	-	22	-	379	588	975
Piles (kg)	815	11	2 150	815	387	210	-	992
Plastiques agricoles (kg)	-	-	-	-	-	-	-	17 643

*Données partielles seulement

Collecte des encombrants

Une seule collecte des encombrants sous inscription a été effectuée en mai 2024 pour les citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay. La collecte des encombrants a été remplacée à l'automne 2024 et pour les prochaines années par l'utilisation des écocentres optimisés du réseau de la MRC, ce qui permet de réduire les coûts, de récupérer les encombrants encore en bon état dans les centres de réemploi et de valoriser ceux qui ne sont plus en état. Cela renforce également l'habitude de visiter l'écocentre pour d'autres matières comme les RDD qui ne doivent pas être jetés dans les bacs roulants.

Ce sont 1 146 encombrants qui ont été ramassés puis triés pour valorisation, réemploi ou enfouissement, dépendamment du type de matière, aux écocentres de Saint-Honoré et de Saint-Félix-d'Otis. Les meubles (matelas, divan, base de lit, chaise, meuble en bois, etc.) est la catégorie d'encombrants la plus populaire.

Étant donné qu'il n'y a pas eu de collecte à l'automne 2024 comme les années passées, le nombre d'items, d'heures de collecte et de portes collectées est plus bas, mais la collecte a tout de même été populaire.

Graphique 10 : Évolution du nombre d'items ramassés, de portes collectées et d'heures de collecte dans les 13 municipalités



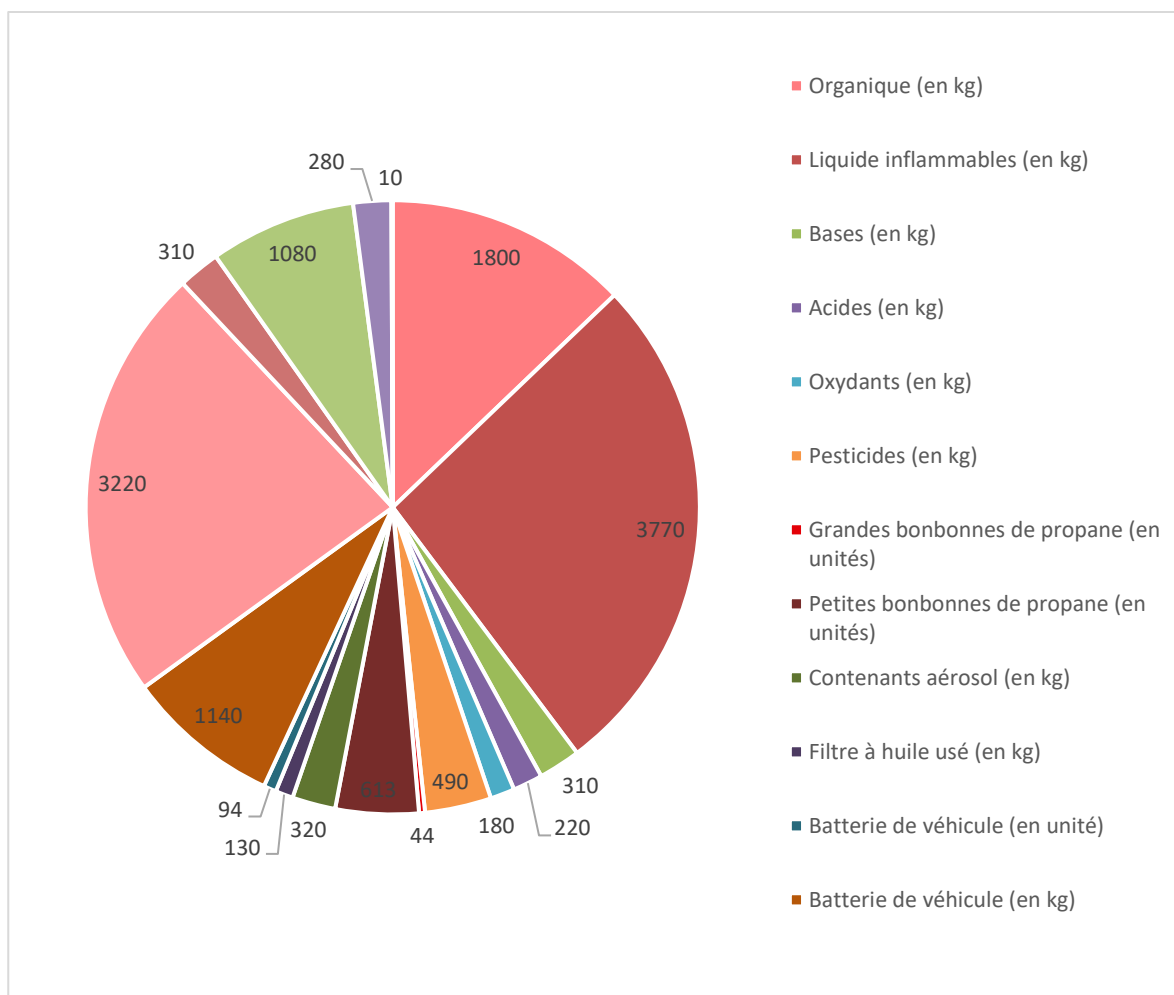
Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour éviter que les matières dangereuses ne se retrouvent au lieu d'enfouissement technique (LET), la majorité des municipalités ont offert deux collectes de RDD en 2024. Pour certaines, une seule collecte et deux municipalités n'en ont pas offert. En 2025, elles auront lieu seulement dans les écocentres grâce à l'optimisation de notre réseau d'écocentres qui a eu lieu en 2023-2024.

Ces collectes s'effectuent dans des points de collecte déterminés par les municipalités lors de deux fins de semaine, entre le vendredi et le lundi, dont une au printemps et une à l'automne. Par la suite, un fournisseur spécialisé vient chercher le matériel pour fin de traitement.

En 2024, c'est 7 820 kg de résidus organiques, liquides inflammables, bases, acides, oxydants, pesticides, contenants aérosols, filtres à l'huile usagés, contenants plastiques d'huile, piles sèches et lampes au sodium qui ont été récoltés et traités. Également, ont été ramassés durant les collectes, 44 grosses bonbonnes de propane, 613 petites bonbonnes de propane, plus de 94 batteries de véhicule ainsi que 720 litres de solides huileux (graphique 11).

Graphique 11 : Quantité des résidus domestiques dangereux collectés et traités lors des collectes spéciales de 2024



Vidange des installations septiques

L'année 2024 a été la quatrième année de l'implantation de la vidange des boues d'installations septiques par la MRC. Plusieurs défis ont été rencontrés, notamment dû à la nombreuse villégiature que le territoire comporte. De ce fait, plusieurs endroits se sont révélés difficiles d'accès ou complètement inaccessibles pour la vidange. Des ententes ont été passées avec le collecteur pour plusieurs situations dues à la distance des installations septiques par rapport au chemin, à la largeur du chemin, à la présence de ponts non certifiés ou de faible tonnage, etc. Les unités d'occupations inaccessibles avec un camion de vidange ont été pour leur part retirées de la liste des vidanges et des lettres d'avis ont été envoyées aux citoyens concernés, et ce, suivant une analyse terrain effectuée par le technicien en environnement du service.

En 2021, 3 768 fosses ont été vidangées, ce qui représente 87 % des vidanges prévues alors qu'en 2022 c'était 89 % avec les 3 914 fosses vidangées. En 2023, 3 626 fosses étaient prévues et 92 % d'entre elles ont été vidangées. Pour 2024, 4 212 vidanges étaient prévues alors que 4 002 vidanges ont été effectuées, pour un total de 95 % (tableau 3).

Tableau 3 : Nombre d'installations septiques vidangées en 2024

Municipalité	Prévues	Vidangées	Pourcentage
L'Anse-Saint-Jean	117	106	91 %
Saint-Félix-d'Otis	370	355	96 %
Rivière-Éternité	152	141	93 %
Ferland-et-Boilleau	167	151	90 %
Sainte-Rose-du-Nord	186	166	89 %
Saint-Honoré	953	942	99 %
Saint-David-de-Falardeau	644	626	97 %
Saint-Ambroise	229	214	93 %
Petit-Saguenay	104	97	93 %
Saint-Fulgence	699	666	95 %
Bégin	126	105	83 %
Saint-Charles-de-Bourget	159	132	83 %
Larouche	298	293	98 %
Domaine des Cèdres Centenaires	4	4	100 %
Bardville	4	4	100%
Total	4 212	4 002	95 %

États financiers de la GMR

Pour des raisons exceptionnelles, les états financiers 2024 de la MRC du Fjord-du-Saguenay seront produits à l'automne 2025. Cette section sera mise à jour lorsque ceux-ci seront disponibles.

Autres actions réalisées

L'entente financière de la modernisation de la collecte sélective a été signée avec EEQ. Un appel d'offres a été lancé et le contrat pour la collecte sélective a été octroyé séparément du contrat pour les résidus ultimes et les matières organiques, pour répondre aux critères de la modernisation. Le nouveau contrat entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2025. Les communications traitant de la récupération (site Internet, publication Facebook et publications dans les journaux) ont été adaptées selon les nouvelles directives. Un calendrier en ligne personnalisé par adresse est également en cours de création pour l'automne 2025, au moment du changement de fréquence du bac de déchets et du bac brun.

Le règlement de prise en charge de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles provenant des unités d'occupation résidentielles, institutionnelles et commerciales sur le territoire de la MRC a été mis à jour et bonifié, en vue de son adoption début 2025 dans le but d'atteindre les objectifs de réduction des résidus ultimes du PGMR. Une stratégie a été préparée pour supporter les citoyens, les municipalités et les employés de la MRC dans les changements de la réglementation.

Un appel d'offres a également été lancé pour le contrat de vidange des installations septiques commençant au 1^{er} novembre 2024. La migration vers le logiciel PG pour la gestion des installations septiques s'est poursuivie et les données ont été mises à jour pour offrir un meilleur suivi des différents dossiers d'installations septiques et permettre le partage de l'information entre la MRC et les municipalités.

La réalisation du projet d'optimisation du réseau d'écocentres de la MRC a été annoncée officiellement dans les médias à la suite de la construction d'un nouvel écocentre à Saint-Honoré, remplaçant ainsi l'ancien site. Celui-ci est entré en fonction à l'automne. De plus, les nouveaux employés des différents écocentres ont été formés et des suivis avec toutes les équipes ont été effectués pour comprendre les problématiques rencontrées et trouver des solutions adaptées. Deux nouvelles ententes ont été signées dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) avec les organismes désignés, soit la SORAC pour les appareils réfrigérants commerciaux et industriels et l'AGRP pour les bonbonnes de combustibles à usage unique (AGRP), ce qui permet d'offrir des points de dépôt gratuits dans le réseau des écocentres de la MRC. Les pneus de vélos et les chambres à air ont été également ajoutés à la REP des pneus usagés et sont maintenant récupérés. Un nouveau point de dépôt pour les plastiques agricoles a été instauré à l'écocentre de Saint-Félix-d'Otis. Des démarches sont en cours pour ajouter la récupération des huiles de cuisson dans tous les écocentres.

Un projet pilote a été mis en place pour la récupération des carcasses de gibier de chasse dans les municipalités de Saint-Ambroise, Saint-Fulgence, Saint-Félix-d'Otis et Saint-Honoré pour permettre aux citoyens de se départir de ces matières. L'engouement a été au rendez-vous et d'autres municipalités aimeraient participer à la prochaine édition.

Des visites de service conseil ont été réalisées auprès de plusieurs ICI pour les aider à améliorer la gestion de leurs matières résiduelles, implanter le bac brun ou augmenter la participation à la collecte des matières recyclables. Ce service sera poursuivi en 2025 pour aider à atteindre la cible pour les matières organiques et les informer de la modernisation de la collecte sélective.

